

REUNION DU JEUDI 3 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le 3 octobre à 10 heures 17 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME JOCELYNE MARTIN, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, MME ZOHRA DARRAS, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, MME MARYLINE DUCROCQ, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, MME NATHALIE MARCHAND, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON

- oooOooo -

Le quorum étant atteint M. le Président ouvre la séance.

Mme WYBO souhaite préciser les propos qu'elle a tenus la veille et qu'en page 5 du procès-verbal du 2 octobre soit ajouté après sa phrase jugeant le B.S. cohérent « car ces ajustements ne sont que le prolongement du budget et des orientations du Président ».

Aucune opposition ne s'élevant contre cet ajout, il y est fait droit : la phrase est ajoutée au procès-verbal du 2 octobre.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme DAMIS-FRICOURT pour M. CASIER, M. HERTAULT pour Mme MARTIN, Mme QUIGNON pour M. DELNEF, M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN.

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

19.1.30. -OPERATIONS FINANCIERES – ACTUALISATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER - M. José SUEUR, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme LHOMME pour M. BOHIN.

Le groupe Somme à Gauche ne participant pas au vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

19.1.31. - OPÉRATIONS FINANCIÈRES - AFFECTATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 – Mme Christèle HIVER, présidente, rapporteure.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Parti communiste français », « Front de Gauche » « Gauche Solidaire et communiste » et « Rassemblement national » s'abstenant, les groupes « Somme à Gauche », les « Elues écologistes » et « Génération.s » votant contre.

19.1.32. - OPÉRATIONS FINANCIÈRES : AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES – Mme Christèle HIVER , présidente, rapporteure.

M. STOTER après avoir indiqué que le « Groupe Somme à Gauche » votera contre, livre son analyse sur l'utilisation de cette «manne financière » des dépenses imprévues et juge que cette somme ne pourra être utilisée qu'en clôture du budget 2019 et donc uniquement à un budget supplémentaire.

M. le Président lui indique que le B.P. 2020 sera voté en décembre prochain et le B.S. en juin 2020.

M. STOTER en convient tout en estimant que cette avancée de 3 mois n'est « pas grand-chose ».

S'adressant à M. CASIER, M. le Président indique que la mise en réserve est liée au changement fiscal et au transfert de la taxe sur le foncier bâti au bloc communal. Ainsi la baisse du taux de cette taxe pénaliserait le bloc communal. Il dit se situer dans une phase de politique d'innovation et non de distribution.

M. STOTER réfute de qualificatif de distributeur d'argent public.

Il est procédé à un vote les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Parti communiste français », « Front de Gauche » « Gauche Solidaire et communiste » et « Rassemblement national » s'abstenant, les groupes « Somme à Gauche », les « Elues écologistes » et « Génération.s » votant contre.

19.1.33. - OPÉRATIONS FINANCIÈRES : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES – Mme Françoise RAGUENEAU , rapporteure, conclusions adoptées

19.1.34. - FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : RÉPARTITION DU PRODUIT 2019 – Mme Séverine MORDACQ , rapporteure, conclusions adoptées

M. LOGNON note que comme toujours ces dotations sont en baisse et finiront par s'éteindre.

M. le Président ajoute qu'en conséquence c'est faire preuve de lucidité que de ne pas baisser les impôts dans ce contexte.

19.1.35. - RESSOURCES HUMAINES – Mme Christèle HIVER , présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER attire l'attention de ses collègues sur les départs que subit le service « aménagement foncier » et s'interroge sur le processus de recrutement.

Mme HIVER lui indique que le processus de recrutement est lancé et que tout est fait pour que la situation soit régularisée rapidement au vu des enjeux sensibles de cette politique.

Après avoir remercié Mme HIVER pour ces réponses M. STOTER insiste et juge que le départ d'un agent peut être anticipé afin de permettre une période de tuilage qui éviterait la vacance de poste.

M. le Président précise que ces départs sont des retours de détachement et que deux désistements sont à déplorer sur les deux recrutements. Il affirme que les services sont fortement mobilisés sur les dossiers.

Pour Mme LEPRESLE le service « aménagement foncier » n'est pas le seul concerné par les difficultés de recrutement et juge qu'il s'agit d'un moyen de faire des économies sur le dos des agents.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Génération.s » s'abstenant et les groupes « Somme à Gauche », les « Elues écologistes » ne participant pas au vote.

19.1.36. - AIDE A LA DECISION – M José SUEUR , rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture de la question orale suivante posée par M. GAFFEZ du groupe « Rassemblement National » :

« Dans le rapport 19.1.36 de la Commission 1 et malgré une volonté affichée de maîtriser vos dépenses de fonctionnement, dans le programme «aide à la décision», vous avez inscrit des dépenses supplémentaires d'un montant de 410.000€, pour un projet d'innovation managériale, montant que je trouve particulièrement élevé. Ainsi, Monsieur le Président, je souhaite en savoir plus sur les raisons qui permettent de justifier d'un tel montant de dépenses. Merci. »

M. le Président donne lecture de la réponse suivante :

« Tout d'abord, il est précisé que les crédits supplémentaires inscrits pour 2019 pour cette démarche d'innovation managériale sont d'un montant de 300 000 € (et non 410 000 €), conformément à ce qui figure page 98. La somme de 110 000 € est quant à elle prévue pour les frais supplémentaires de publication des marchés publics au regard de l'augmentation du nombre de consultations notamment du fait des nombreux projets d'investissement proposés à ce budget supplémentaire.

Sur le fond, je vous rappelle que dans un contexte national difficile, marqué d'une part par le recentrage des collectivités locales sur leurs compétences de base et d'autre part, sur le plan budgétaire, par la non compensation par l'Etat des dépenses sociales obligatoires mis à la charge des Départements, la majorité départementale a souhaité, dès 2015, refonder les grandes politiques publiques du Département et rationaliser l'organisation des services en cohérence avec ces grandes orientations. Des objectifs d'économie ont été fixés et atteints dans les principaux domaines d'action du Département.

En parallèle, une rationalisation de l'organisation des services de terrain a été conduite, aussi bien dans le domaine des routes que de l'action sociale, conduisant à des regroupements de certains sites afin d'atteindre une taille critique nécessaire à un maillage efficient du territoire, avec la création de 22 Maisons Départementales des Solidarités et de l'Insertion (MDSI) et de 18 Centres Départementaux d'Exploitation Routière (CDER). Les effectifs des collèges, également sous la responsabilité du Département, ont été également rationalisés.

Cette Refondation de l'action du Département a porté ses fruits puisque le Département a retrouvé, dans les derniers résultats budgétaires, la marge de manoeuvre qu'il avait perdue, ce qui a été constaté, à la session de juin dernier, lors de l'adoption du Compte administratif pour l'année 2018.

Comme je l'ai annoncé depuis plusieurs mois, et traduit dans le rapport relatif au lancement d'une démarche Innovation dont les grandes orientations ont été approuvées par délibération le 28 juin 2019, ma volonté est d'impulser une démarche plus participative que celle de la période précédente, sans perdre de vue la poursuite d'une gestion rigoureuse. Ces orientations dont nous avons débattu en juin comprennent le développement d'une culture managériale davantage fondée sur la confiance et la responsabilisation, permettant la prise d'initiative et autorisant le droit à l'erreur.

Ce changement culturel en profondeur est impulsé par le Directeur général qui organise d'ores et déjà, depuis juin jusqu'en décembre prochain, des rencontres avec des groupes de 15-20 cadres en visant de rencontrer les 250 responsables de l'administration), pour partager la nécessité et l'envie de ce changement au bénéfice d'un meilleur service rendu aux habitants.

Notre démarche est ambitieuse et inédite et nécessite un accompagnement par des compétences externes confirmées si nous voulons atteindre nos objectifs de transformation.

Cet accompagnement est prévu sur une durée de 3 ans avec un cahier des charges qui prévoit essentiellement la création d'une École du management interne ayant pour objectif de développer et faire vivre une culture managériale commune aux 250 cadres hiérarchiques de la collectivité, avec un programme de formation adapté et suffisamment dense. Les crédits que nous inscrivons permettront que cet accompagnement soit correctement dimensionné compte tenu des enjeux importants de cette démarche pour le bon fonctionnement de notre administration et la qualité du service qu'elle rend à nos concitoyens. »

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Parti communiste français », « Front de Gauche », « Gauche Solidaire et communiste » et « Somme à Gauche » ne participant pas au vote, les groupes les « Elus écologistes », « Génération.s » et « Rassemblement national » s'abstenant.

19.1.37. - SITES ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER souhaite que l'assemblée soit informée du résultat de la réorganisation des CDER par une présentation notamment des dépenses sur les bâtiments et leurs modifications.

M. le Président s'engage à ce qu'une telle présentation soit faite, en toute transparence, lors d'une prochaine séance publique.

M. SUEUR témoigne de la satisfaction des agents d'être regroupés en CDER car les équipes sont plus nombreuses sur un même chantier.

M. le Président dit faire le même constat.

Mme de WAZIERS indique faire le même constat pour les MDSI.

M. le Président invite à ne pas « focaliser » sur les cas particuliers car la réorganisation permet un meilleur travail en équipe.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » ne participant pas au vote.

19.1.38. - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER rend hommage aux agents de la collectivité et notamment à ceux des infrastructures dont les conditions de travail en extérieur sont marquées par la pénibilité.

19.1.39. – VŒU MODIFIÉ "LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ETUDIER LA MISE EN PLACE D'UNE TAXE FLOTTANTE EN CAS DE HAUSSE SIGNIFICATIVE DES PRIX DES CARBURANTS » (présenté par l'ensemble des groupes d'élus du Conseil départemental), M. Francis LEC, rapporteur, conclusions adoptées.

Mme LEPRESLE rappelle s'être opposée au vœu déposé à l'origine mais indique qu'elle votera pour cette version. Elle fait toutefois observer l'obligation de se détacher de l'énergie fossile notamment en raison du contexte géopolitique.

M CASIER exprime l'adhésion de son groupe à cette version du vœu.

M. LEC défend le vœu ainsi modifié et prédit une future unanimité dans son adoption. Il déplore le peu de dossiers déposés pour la conversion des véhicules au bioéthanol malgré le dispositif de soutien départemental.

M. le Président fait observer que l'effort de la collectivité en soutien au dispositif régional est important.

M. RENAUX se dit favorable à tout ce qui contribue à la préservation du pouvoir d'achat et apporte son soutien au vœu.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité.

19.1.40. - VŒU "SOUTIEN A LA PROPOSITION DE LOI PRESENTÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION VISANT A AFFIRMER LE CARACTERE DE SERVICE PUBLIC NATIONAL DE L'EXPLOITATION DES AEROPORTS DE PARIS" (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste »), M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur.

M. STOTER défend le vœu.

Mme WYBO apporte son soutien au vœu dont elle aurait pu être, selon elle, signataire dans la mesure où cela fait partie des revendications du Rassemblement National.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté à la majorité, le groupe « Unis pour la Somme » votant contre à l'exception de Mme FONGUEUSE, MM. JARDE et HERTAULT s'abstenant.

19.2.35. - ACTIONS EDUCATIVES AUPRES DES MINEURS – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure.

M. le Président précise à Mme LEPRESLE que les places prévues au rapport sont nouvelles, les places supplémentaires prévues au second semestre 2019 étant actuellement en cours de mise en œuvre.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Rassemblement National » votant contre et Mme DUCROCQ s'abstenant.

19.2.36. - ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Rassemblement National » votant contre et Mme DUCROCQ s'abstenant.

Mmes CARON-DECROIX et MARTIN évoquent l'opération « octobre rose » et invite à visiter l'exposition de photographies « Artémis » installée dans le hall du CHU d'AMIENS, elles soulignent l'enjeu majeur du dépistage et de la prévention dans le cancer du sein.

Mme MARCHAND ajoute que ce jour toutes les femmes peuvent réaliser une mammographie gratuitement et sans rendez-vous à l'initiative du CHU.

M. de JENLIS, en complément de l'intervention de Mme CARON-DECROIX, indique que le centre S'timme organise ses portes ouvertes le 11 octobre prochain et ne vit que de dons privés.

19.2.37. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE SOCIAL - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président indique qu'un bilan intermédiaire de l'évolution des MDSI sera présenté prochainement.

19.2.38. - RSA ET AIDES FINANCIERES AU PARCOURS D'INSERTION – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées.

19.2.39. - INSERTION- Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure.

Mme DARRAS déplore que malgré les efforts déployés envers les allocataires du RSA, la dématérialisation constitue un frein à l'accès au droit, notamment au niveau de l'instruction, entraînant une perte de référents pour l'usager et donc une renonciation aux droits. Elle indique que son groupe votera contre.

Mme de WAZIERS lui indique que le choix de la dématérialisation n'est pas imputable au Département mais relève de la caisse d'allocations familiales, elle ajoute que les travailleurs sociaux du Département ont reçu consigne d'accompagner les demandeurs.

M. le Président fait part de son incompréhension du vote contre du groupe « Somme à Gauche » car le Département n'est pas responsable de l'instruction des dossiers.

M. le Président suspend la séance afin que Mme Augros, directrice générale adjointe des Solidarités apporte toute précision utile.

(La séance suspendue à 11 heures 30 est reprise à 11 heures 31).

Mme DARRAS indique qu'au vu de l'explication donnée son groupe s'abstiendra.

M. le Président insiste sur sa volonté d'accroître l'écoute en direction des usagers et affirme que l'amélioration de l'inclusion numérique sera un sujet de mobilisation pour 2020.

Mme MARCHAND fait la demande d'un examen particulier par la collectivité de la situation et des difficultés s'exprimant sur Amiens Nord. Elle insiste sur la nécessité d'un accompagnement d'un numérique.

M. STOTER souligne que la situation d'Amiens Nord est également vécue sur d'autres cantons, certains usagers étant « perdus » il invite à être à l'écoute des usagers mais également des agents du Département. Il s'interroge sur les leviers dont disposerait la collectivité sur la dématérialisation dont l'efficacité pourrait selon lui être contesté face à des publics fragiles.

Mme de WAZIERS rappelle que le Département subit cette décision de la CAF et que les difficultés observées à Amiens Nord le sont également en milieu rural. Elle souligne que la dématérialisation permet un partage des dossiers entre travailleurs sociaux.

M. le Président ajoute que le *front office* est constitué par les travailleurs sociaux, le *back office* étant dématérialisé. Cette dématérialisation est une politique nationale de la CNAF mais que le Département a la volonté de garder le contact humain. Enfin il prédit des difficultés du fait de la réinternalisation du service public de l'insertion.

M. VARLET fait part des études actuelles de Somme numérique pour proposer à la CAF la médiation mobile pour offrir aux usagers un accès en tout lieu à leur dossier par une itinérance en milieu rural avec la prise en compte des problématiques de la CAF.

Mme MARCHAND demande que ce projet soit présenté aux élus. Elle constate que le Département est actuellement dans une dynamique favorable dans les MDSI pour apporter aux usagers une première réponse transversale. Elle cite à cet effet l'exemple de la MDSI de Flixecourt.

M. CASIER fait le lien avec le rapport précédent car il estime que le non recours aux droits peut être dû à une embellie économique mais également à un passage au numérique. Ainsi M. CASIER affirme que le passage au numérique de la demande des bourses départementales a entraîné une baisse de 20% des demandes. Il en conclut que le passage au numérique nécessite un accompagnement.

M. le Président lui indique que le plan d'inclusion numérique peut apporter cet accompagnement.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Parti communiste français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communistes » « Somme à Gauche », les « Elues écologistes » et « Génération.s » s'abstenant.

19.2.40. -FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - BUDGET ANNEXE – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

Après avoir constaté que le nombre de demandes FSL a augmenté Mme DARRAS affirme que les mairies ne fournissent plus de dossiers papier aux demandeurs mais invitent à les télécharger sur les sites de l'ANAH.

Mme de WAZIERS en convient et indique que désormais les dossiers ne se perdent plus et qu'une réflexion sur les modalités de transfert de ces dossiers est en cours.

19.2.41. -PERSONNES ÂGÉES - MAINTIEN A DOMICILE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DECAYEUX pour Mme BIZET.

19.2.42. -PERSONNES ÂGÉES - ACCUEIL FAMILIAL - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

19.2.43. -PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – ALLOCATIONS - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

19.2.44. -PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - MAINTIEN A DOMICILE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

19.2.45. -MISE EN OEUVRE DU DECRET N°2019-457 DU 15 MAI 2019 POUR LA PREFIGURATION D'UN NOUVEAU MODELE DE FINANCEMENT DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président souligne que les CPOM modifient le nombre d'heures des services.

M. de JENLIS après avoir rappelé que les frais de gestion sont destinés à équilibrer la différence entre l'heure payée et l'heure facturée, démontre que plus il y a d'heures moins il y a de frais de gestion.

Mme DAMIS-FRICOURT dit ne pas partager l'optimisme de M. le Président quant à la restructuration des services de maintien à domicile. Elle rappelle l'opposition du Préfet de Mester à imposer des frais de gestion. Selon elle ces frais de gestion démontrent que les moyens alloués à ces services sont insuffisants. Elle se félicite toutefois de l'augmentation du taux horaire de l'APA pour 2020, même si elle juge que ce taux se situe bien en deçà du coût réel. Elle indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Mme DENIS insiste sur les conditions de travail des professionnels de l'aide à domicile qui sont souvent des femmes seules en situation de précarité, elle aurait souhaité une mention pour l'amélioration de leurs conditions de travail et leur professionnalisation.

M. DEWAELE convient de la nécessité de se pencher sur cette question de la professionnalisation qui ne peut être abordée que dans le cadre d'une réorganisation des services.

M. CASIER estime que la question posée est celle du service public de la dépendance.

Pour Mme MARCHAND, les questions du 5^{ème} risque et du service public du grand âge sont urgentes. M. le Président dit attendre la loi sur le vieillissement en décembre prochain.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », les « Elues écologistes » et « Génération.s » s'abstenant.

19.2.46. - ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DAMIS-FRICOURT remercie les services et en particulier Mme Augros, directrice générale adjointe des Solidarités pour le travail en commission.

Elle se dit rassurée par la mention ajoutée dans la rédaction sur le caractère non suspensif du recours.

Elle indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Mme DARRAS rejoint les propos de Mme DAMIS-FRICOURT et indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. le Président suspend la séance afin que M. RENAUX pose une question à Mme Augros, directrice générale adjointe des Solidarités.

(La séance suspendue à 12 h 28 est reprise à 12h 29).

M. DEWAELE cite l'exemple de l'aide sociale en EHPAD et le recours aux obligés alimentaires souvent source de contentieux. Enfin il se félicite que tous les EHPAD de la Somme soient accessibles financièrement aux Samariens.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Parti communiste français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communistes » « Somme à Gauche », les « Elues écologistes » et « Génération.s » s'abstenant.

19.2.47. - VŒU "REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE" (déposé par les groupes « Les Elues Ecologistes », « Somme à Gauche » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste ») – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure.

M. DAVERGNE défend le vœu en estimant qu'il est aujourd'hui urgent d'actualiser le schéma d'accueil des gens du voyage de manière à réaliser cet axe de grand passage sur le littoral.

M. RENAUX invite à la prudence car cette compétence même si elle relève de la communauté d'agglomération, seule les communes de plus de 5 000 habitants sont concernées et on ne peut imposer selon lui une aire à une commune.

M. JARDE confirme les propos de M. RENAUX et fait part de son expérience sur la commune de Boves.

M. le Président demande si le vœu est maintenu par ses auteurs.

M. DAVERGNE répond par l'affirmatif.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Parti communiste français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communistes », « Somme à Gauche », les « Elues écologistes » et « Génération.s » et Mme DUCROCQ votant pour, le groupe « Rassemblement National » s'abstenant.

M. RENAUX précise l'importance de la solution car en cas de campement illégal et de solution le Préfet peut toujours refuser le concours de la force publique.

M. le Président donne lecture de la question orale suivante posée par Mme WYBO :

« Le jour de la rentrée scolaire, un père de famille a refusé de confier son fils de 8 ans, atteint de surdité à un nouveau prestataire chargé de l'emmener à l'école d'Arras, estimant que les conditions de sécurité n'étaient pas garanties ; et ce à deux reprises. (pas de contrat de travail, aucune formation spécifique, ni même de réhausseur, chauffeur qui ne connaît pas le trajet, sans gps, prenant la bordure à deux reprises). Au final, la nouvelle société s'est dessaisie du dossier.

Une solution a été trouvée car les services ont trouvé un nouveau prestataire et Gabriel a pu retourner cette semaine à l'école. Cependant, cet incident nous interpelle.

Dans le journal régional, vous avez affirmé que le prix est bien entendu l'un des critères de sélection. Cependant, vous rappelez que le budget pour cette action est en augmentation en 2019 : 980790€ au budget primitif 2019 contre 950000 € à celui de 2018. Nous constatons donc avec vous que le renouvellement du marché qui coûte plus cher au département n'a manifestement pas permis d'améliorer la qualité du service, au contraire.

A moins que ... A moins que tout simplement, malgré une enveloppe en augmentation pour 2019, le nombre d'enfants handicapés scolarisés bénéficiant de ce service est plus important cette année et donc que le montant moyen alloué pour chacun de ces enfants est en baisse. Nous souhaiterions connaître Monsieur le président le coût que représentait l'ancien prestataire Mobi France et le coût d'Adiate pour cette année, ainsi que le montant moyen que cela représente pour chacun de ces enfants en 2018 et en 2019. »

M. le Président apporte la réponse suivante : « Le Conseil départemental met en oeuvre la compétence obligatoire de transport des enfants scolarisés en situation de handicap qui ne peuvent pas prendre les transports ordinaires, sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Dans la mise en oeuvre de cette compétence, le Département, soumis aux règles de la commande publique, comme toutes les collectivités, a recours à des prestations de transport assurées par des structures spécialisées, dans le cadre d'un marché public. Le précédent marché, datant de 2016, étant arrivé à échéance, le Département a publié un nouvel appel d'offres et sélectionné de nouveaux transporteurs au printemps 2019.

Dans le cadre de ce nouveau marché, une attention particulière a été portée sur la qualité. En plus des obligations faites à ses transporteurs de respecter la réglementation en vigueur (inscription registre

des transports publics routiers de personnes, avec licence en cours de validité, code de la route, formation des conducteurs...), le contenu des prestations a été précisé en apportant des améliorations sur les points suivants :

- la sécurité des élèves en précisant les conditions de dépose de l'élève au retour à son domicile et les personnes habilitées à le prendre en charge en cas d'absence des parents ;
- le contrôle des conditions de transport avec la mise en place de pénalités en cas de défauts d'exécution ;
- l'obligation pour les transporteurs de disposer d'un numéro d'astreinte tous les jours de la semaine.

Dans la comparaison des prix de chaque transport entre l'ancien et le nouveau marché, il convient de prendre en considération l'évolution du mode de calcul des courses. Dans l'ancien marché, la détermination du kilométrage des courses était laissée à la charge de l'entreprise. Dans le cadre du nouveau marché, c'est le Département qui fixe le nombre de kms des courses, de manière transparente, à l'aide d'un outil spécifique public (Via Michelin). De plus, le coût kilométrique est calculé à partir du domicile de l'élève jusqu'à l'établissement scolaire ; les trajets assurés par les transporteurs « à vide » entre leur dépôt de véhicules et le domicile de l'enfant ne sont plus pris en charge par le Département, dans un souci de juste utilisation des deniers publics.

Le budget dédié à cette politique, au BP 2019, est de 980 790 €, en augmentation de 3% par rapport au BP 2018. Le nombre d'élèves transportés est en quasi stabilité : 128 élèves transportés en juin 2018 ; 121 élèves transportés au 30 juin 2019. Fin septembre, 101 demandes de transport ont été présentées au Département pour l'année scolaire 2019/2020, mais il convient de préciser que chaque année, des familles demandent la mise en place de transports plusieurs semaines après la rentrée scolaire, et que ce nombre est donc susceptible de croître.

Concrètement, sur la situation de Gabriel Caze : pour 2018/2019, les trajets étaient attribués à MOBI FRANCE avec un coût par trajet de 86,40 € HT (pour 120 kilomètres déterminés par la société) soit pour 2 trajets journaliers : 172,8 € HT.

Pour 2019/2020, l'attribution à ADIATE EVOLUTION (3ème position) correspondait à un coût par trajet de 51,01 € HT et un nombre de kms déterminé par le Département de 57,8. Soit un coût pour 2 trajets journaliers de 102,02 € HT.

L'attribution à PROXIDROP (11ème position) correspond à un coût de 66,79 € HT pour 57,8 kms, soit pour 2 trajets journaliers de 133,58 € HT.

La nouvelle solution de transport avec la société PROXIDROP a été proposée à la famille le 18 septembre, mais la famille a précisé ne vouloir une mise en place qu'à partir du 30 septembre. La comparaison des coûts individuels des transports assurés pour tous les enfants ne pourra être établie correctement qu'en fin d'année scolaire, quand l'ensemble des transports auront été attribués et réalisés. »

En conclusion M. le Président se dit surpris de l'opinion de certains de ses collègues qui lui attribue une vision uniquement budgétaire alors que son action est portée par la préoccupation de l'intérêt général, comme chacun de ses collègues.

M. BOHIN fait état de sa connaissance de la famille citée par la question orale de Mme WYBO et affirme qu'à aucun moment la sécurité de l'enfant n'a été mis en péril et que cette famille ne veut pas faire polémique. Il s'étonne en conclusion que des journalistes fassent dire ce qui n'est pas à des familles.

Pour Mme WYBO il est normal que l'opposition pose ce type de question. Elle affirme ne pas être responsable de la presse.

M. le Président regrette que la voie de la presse régionale soit choisie plutôt que celle de la recherche de solution. En conclusion, M. le Président félicite les agents qui se sont mobilisés sur la question du transport des enfants handicapés ; agents qui ont besoin du soutien des élus. Il se dit enfin blessé de l'affirmation selon laquelle il ferait des économies « sur le dos des personnes les plus vulnérables ».

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12 h 56 est reprise à 14 h 27).

Sous la présidence de M. Laurent SOMON

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, M. Claude CHAIDRON, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, Mme Blandine DENIS, M. Marc DEWAELE, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, M. José SUEUR, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO

EXCUSES : M. Pascal BOHIN, M. Stéphane DECAYEUX, M. Pascal DELNEF, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Olivier JARDE, M. Didier POTEL, Mme Catherine QUIGNON

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, M. JARDE pour Mme FONGUEUSE, M. BOHIN pour Mme LHOMME, Mme DELETRE pour M. SOMON.

Sur la proposition de M. le Président, Mme MORDACQ est désignée secrétaire de séance.

19.3.12. -BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE - M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. STOTER constate que désormais la totalité du territoire départemental est couverte par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux par arrêté conjoint signé le 6 octobre dernier.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. DELNEF pour M. LEC, Mme QUIGNON pour Mme DARRAS.

19.3.13. -RESSOURCE EN EAU - M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées

19.3.14. -AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE + AMENDEMENT - M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. VARLET présente l'amendement du groupe « Rassemblement National » qui a été rejeté par la 3^{ème} commission et jugé irrecevable par la 1^{ère} commission.

M. le Président précise l'utilisation des 3 millions d'euros à destination des EPCI et indique que l'amendement ne prévoyant pas dans sa rédaction sa source de financement, doit être déclaré irrecevable.

L'assemblée constate l'irrecevabilité de l'amendement.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Rassemblement National » s'abstenant sur l'action 7.

19.3.15. -BIODIVERSITÉ, TRAME VERTE ET BLEUE - LIQUIDATION DES COMPTES DE L'INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE PAS-DE-CALAIS/SOMME POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE L'AUTHIE - M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées

19.3.16. - BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE -APPROBATION DE LA TRANSFORMATION DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE - M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées

M. DAVERGNE indique que dans la mesure où le Conseil département se retire de cette institution, sa communauté de communes actera sa position en conséquence.

En réponse à Mme DUCROCQ, M. le Président indique que cette institution sera un syndicat mixte fermé à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est procédé à un vote les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, Mme DAMIS-FRICOURT s'abstenant.

19.3.17. - VŒU "SUPPRESSION DE COMMUNES DU DISPOSITIF ZRR : NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT D'ENTENDRE L'APPEL DES ELUS RURAUX" (déposé par le groupe « Unis pour la Somme ») M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité, les groupes « Parti communiste français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communistes » s'abstenant, les groupes « Somme à Gauche », les « Elus écologistes » et « Génération.s » ne participant pas au vote.

19.3.18. - VŒU "LUTTE CONTRE LA MYRIOPHYLLE HETEROPHYLLE : NOUS APPELONS L'ETAT A GARANTIR SON SOUTIEN FINANCIER" (déposé par le groupe « Unis pour la Somme ») M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président remercie l'ensemble de ses collègues pour cette belle unanimité pour le vote de ce vœu car la myriophylle hétérophylle pose des problèmes pour les activités sur le fleuve Somme.

19.3.19. - VŒU " POUR DE NOUVELLES ACQUISITIONS D'ESPACES NATURELS SENSIBLES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME" déposé par les groupes « Les Elus Ecologistes », « Somme à Gauche » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » M. Philippe VARLET, rapporteur.

M. VARLET expose les échanges de la 3^{ème} commission sur le vœu.

M. le Président juge le vœu un peu précipité et nécessitant une plus grande réflexion sans exclure l'extension des périmètres d'acquisition.

Mme DENIS demande que cette position soit actée par le vœu.

M. le Président lui répond qu'il ne votera pas un vœu sur lequel un travail est déjà engagé et pour lequel il a lui-même déjà pris un engagement.

En réponse à Mme LEPRESLE, M. le Président indique qu'une délibération matérialisera le retrait du vœu et que les échanges à ce sujet figureront au procès-verbal.

M. LEC avait noté que la 1^{ère} commission avait renvoyé ce vœu en 3^{ème} commission pour étude.

M. le Président prend l'engagement d'une étude.

Il est pris acte par l'assemblée du retrait du vœu par ces auteurs.

19.3.20. - VŒU "LA SITUATION D'URGENCE EN MATIERE DE BIODIVERSITE ET DE CLIMAT" déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Les Elus Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Génération.s ») – Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELETRE donne lecture de la nouvelle version du vœu modifié.

M. DEWAELE estime que l'environnement ne peut pas être protégé en sélectionnant les espèces. Il fait part de son expérience lors de ses congés cet été en Allemagne où la vitesse en traversée de zone boisée est limitée à 80 km par heure et 60 km par heure la nuit pour sauvegarder des espèces. Il indique qu'il reviendra sur la question de la protection des blaireaux à une séance ultérieure.

M. RENAUX fait part de son désaccord avec M. DEWAELE sur la question des blaireaux.

Mme WYBO indique que son groupe ne prendra part au vote par crainte de favoriser des politiques punitives à l'encontre des contribuables et juge qu'il appartient aux Etats de réagir.

Il est procédé à un vote, le vœu modifié est adopté à l'unanimité, le groupe « Rassemblement National » ne participant pas au vote.

M. le Président informe l'assemblée qu'une attaque au couteau a eu lieu à la préfecture de police de Paris.

19.4.7. - VOIRIE DÉPARTEMENTALE – Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président précise que cette acquisition n'est pas un précédent que cela a déjà été fait.

M. DAVERGNE se demande si le Département, en l'absence de reprise d'activité ferroviaire sur la ligne Abbeville-Mers, ferait la même acquisition que pour la ligne Amiens-Doullens.

M. le Président affirme être dans l'impossibilité de répondre dans la mesure où cette ligne n'est pas désaffectée et que l'acquisition pour la ligne Amiens-Doullens est destinée à soutenir un projet de développement d'Amiens métropole.

Par ailleurs, M. le Président souhaite interpeller SNCF réseaux au sujet de la vente de ces délaissés de voie ferrée en raison de la distorsion constatée sur les prix allant de 2 millions d'euros à l'euro symbolique.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. NOIRET pour M. DEWAELE.

M. le Président indique à M. STOTER que la délibération pour la traverse du syndicat du Ponthieu a été prise lors de la commission permanente du 6 avril 2009.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

19.4.8. - PARC DÉPARTEMENTAL – Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

19.4.9. - CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISÉE – Mme Maryline DUCROCQ, rapporteure.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Rassemblement National » votant contre l'action 2.

19.4.10. - SITES ET BATIMENTS DESTINÉS AUX INFRASTRUCTURES – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. DAVERGNE indique que son groupe s'abstiendra dans l'attente d'un bilan intermédiaire sur les CDER.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Parti communiste français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communistes », « Somme à Gauche », les « Elus écologistes » et « Génération.s » s'abstenant.

19.5.24. - PATRIMOINE ET ARCHIVES – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Mme MORDACQ indique ne pas prendre part au vote sur l'Historial.

19.5.25. - SITES ET BATIMENTS A CARACTÈRE CULTUREL – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET.

L'ensemble des administrateurs de l'EPCC « Somme patrimoine » indique ne pas prendre part au vote.

Mme MORDARCQ indique ne pas prendre part au vote en tant que présidente de l'Historial.

19.5.26. - BUDGET ANNEXE : CENTRE CULTUREL DEPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RQUIER – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

19.5.27. - SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES ET APPEL A PROJET - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER dit se réjouir de la reprise en régie du centre culturel de Saint-Riquier ainsi que du nombre d'entrées payantes.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT lui indique que M. SANNIER, Directeur de la culture, secondé par sa directrice adjointe recrutée récemment, est en charge de la gestion de ce centre. Elle ajoute que l'organisation d'événements est travaillé et invite à la patience.

M. CASIER constate la programmation riche à St-Riquier mais regrette le peu de communication qui en est faite. Il estime qu'un débat autour de ce site et son rayonnement doit être mené car les choix dépassent la seule question budgétaire.

M. le Président dit être en phase avec les propos de M. CASIER.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme MORDACQ pour M. VARLET.

M. STOTER s'interroge sur l'identité de la directrice adjointe de la culture.

M. le Président suspend la séance afin que M. Léonardi, directeur général adjoint « développement des territoires » apporte toute réponse utile.

(La séance suspendue à 15 h 42 est reprise à 15 h 43)

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme DARRAS pour Mme TEMMERMANN.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

19.5.28. - CULTURE ET EDUCATION - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

19.5.29. - DEVOIR DE MEMOIRE - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER prédit que l'inscription de la chapelle de Bouchavesnes-Bergen va prendre du temps, et souhaiterait savoir quels sont les financeurs, de la dernière restauration de cette chapelle, ainsi que sa date. M. Le Président lui indique que le plan de financement sera fourni et que la région participe.

M. STOTER note que sur de tel dossier la participation de l'Etat est souvent minime.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

19.5.30. - RÉVISION DE LA SECTORISATION DES COLLÈGES PUBLICS - Mme Françoise MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER précise que ces rattachements n'ont pas été actés par la commission de sectorisation mais par le CDEN.

M. CASIER indique n'avoir pas pu assister au dernier CDEN le 2 juillet 2019 en raison du report du brevet des collèges. Il affirme qu'il s'abstiendra sur ce rapport, car la sectorisation de la ZAC PAUL CLAUDEL, zone plutôt favorisée vers un collège en sureffectif est un non-sens, selon lui. Il dénonce l'absence de vue d'ensemble.

Mme ESTEBAN, s'adressant à M. CASIER, souhaite savoir où ces élèves devraient alors être inscrit.

M. CASIER expose deux possibilités : le collège Sagebien et le collège Édouard Lucas. Il affirme en outre que la question de la sectorisation doit être tempérée par la mixité sociale.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe «Generation.S» s'abstenant.

19.5.31. - COLLEGES - BATIMENTS - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

19.5.32. - FONCTIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES COLLEGES - Mme. Françoise MAILLE-BARBARE, présidente,rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes« Parti communiste français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communistes », « Somme à Gauche » et les « Elus écologistes » votant contre l'action 2, le groupe « Génération.s » votant contre.

19.5.33. - SOUTIEN AU SPORT POUR TOUS - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

M. PIOT se demande pour quelle raison , s'agissant d'un centre régional pour la maison des Sports, seul le Département de la Somme participe à son financement. Il soulève par ailleurs une maladresse de rédaction sur les conventions de mise à disposition de salles.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT se félicite de l'existence d'un tel équipement à Amiens et dans le département.

M. le Président cite l'exemple de l'APRADIS, équipement également régional. Après avoir remercié MM PIOT et DAVERGNE pour leur remarque sur l'article relatif à la durée des conventions de mise à disposition, s'engage à étudier de manière plus précise le dit article.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

En réponse à la question du financement des travaux de la chapelle de Bouchavesnes-Bergen, M. le Président indique que la participation départementale est alignée sur celle de la Région et de la DRAC. Par ailleurs, le *crowdfunding* a permis de recueillir 60 000 €, les intercommunalités et les communes ne participant pas.

19.5.34. - SPORT DE PLEINE NATURE - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

19.5.35. - CANDIDATURE AU LABEL TERRE DE JEUX 2024 Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président s'interroge sur l'organisation de cette labellisation tant au niveau des Hauts de France qu'au niveau du Département. Il indique par ailleurs que M. Tony Estanguet, président de Paris 2024 viendrait en octobre à Amiens, mais que le Département n'a pas été alerté.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT dit avoir eu écho de cette venue par le biais d'un groupe de travail avec M. DUFLOT élu en charge du sport à Amiens Métropole, groupe auquel M. BOHIN est associé.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

19.6.11. - DEVELOPPEMENT AGRICOLE - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

19.6.12. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE TOURISTIQUE - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Rassemblement National » s'abstenant sur l'action 1.

19.6.13. - PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES « SOMME TOURISME » - ANNÉE 2018 - M. Franck BEAUVARLET , rapporteur

Il est pris acte par l'assemblée de la présentation du dit rapport.

19.6.14. - SECURITE SANITAIRE - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

19.6.15. - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES : BUDGET ANNEXE - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à M. STOTER, M. de JENLIS indique que même les prestations à la collectivité sont facturées par le Laboratoire départemental d'Analyses. Il en est de même pour les prestations fournies par le laboratoire aux collèges : elles sont facturées et payées par le Département.

M. RENAUX en conclut que ces prestations seront payées sur une nouvelle ligne budgétaire et non sur la restauration dans les collèges.

M. le Président souligne que la connaissance de l'activité réelle du laboratoire par le biais la comptabilité analytique est essentielle.

M. CASIER aimerait que tout doute soit écarté et que ces dépenses des collèges pour les prestations du laboratoire départemental soient prises en charge par le Département au même titre que les dépenses liées à l'énergie.

M. STOTER dit partager le souci de la comptabilité analytique et aimerait que cela soit appliqué pour la réalisation d'opérations d'aménagement foncier par le Département

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Mme WYBO indique qu'elle doit quitter la séance afin de se rendre au collège de Corbie.

M. le Président suspend la séance afin que la 1^{ère} commission se réunisse.

(La séance suspendue à 16 heures 35 est reprise à 16 heures 48)

Sous la présidence de M. Laurent SOMON :

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, M. Philippe CASIER, M. Claude CHAIDRON, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Blandine DENIS, M. Marc DEWAELE, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Jean-Louis PIOT, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, M. José SUEUR, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Philippe VARLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Margaux DELETRE

EXCUSES : M. Pascal BOHIN, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Zohra DARRAS, M. Stéphane DECAYEUX, M. Pascal DELNEF, Mme Maryline DUCROCQ, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, M. Didier POTEL, Mme Catherine QUIGNON, Mme Patricia WYBO

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. DELNEF pour M. LEC, Mme DARRAS pour MME TEMMERMANN, MME QUIGNON pour M. STOTER, M. DECAYEUX pour MME BIZET, M. POTEL POUR MME RAGUENEAU, M. HAUSSOULIER pour MME HOLLEVILLE-MILHAT, M. BOHIN pour MME LHOMME, M. NOIRET pour M. DEWAELE, MME CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, MME MORDACQ pour M. VARLET

19.1.29. - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019 - M. José SUEUR , rapporteur, suppléant M. Stéphane DECAYEUX.

Pour M. LEC, cette session est sans surprise car M. le Président persiste, selon lui, à soumettre à l'assemblée des budgets qui pourraient être qualifiés d'insincères. Il ne conteste pas la constitution d'un bas de laine justifié par le transfert de la taxe sur le foncier bâti vers le bloc communal. Il affirme que l'ADF réaffirmera son hostilité à ce transfert lors de son prochain congrès.

Il espère enfin que M. le Président entendra l'appel de l'opposition pour un "changement de logiciel" . Il voit toutefois une ouverture dans l'adoption d'un vœu à l'unanimité sur la taxe flottante, dans le vœu sur l'urgence pour la biodiversité.

Il invite par ailleurs le Président à se constituer partie civile auprès du Parquet de Paris pour l'accident récent de l'usine Lubrizol.

Poursuivant son propos, il qualifie d'hésitante la gestion pour la mise en place d'un budget participatif et se dit perplexe face à l'attentisme et au manque d'audace de M. le Président, selon lui.

Il indique qu'il ne votera pas ce BS 2019 mais qu'il aura l'occasion de démontrer lors du débat d'orientations budgétaires et au budget primitif qu'une autre gestion est possible.

En conclusion, M. LEC invite M. le Président à entendre le souhait de l'opposition d'un débat serein notamment sur le transport des élèves handicapés.

M. CASIER, rebondissant sur les propos de M. SUEUR, se félicite du travail constructif des 2^{ème} et 5^{ème} commissions dans lesquelles siègent les élus de son groupe et juge les séances publiques plus délicates. Il invite le rapporteur à la lecture de "Capital et Idéologie " de Piketty.

Il estime que la collectivité départementale doit répondre aux souffrance mais déplore que la réponse apportée soit celle d'une politique de réduction de la dette. Abordant la question de la formation des jeunes, il constate le retard du département dans ce domaine et juge un rattrapage de la situation indispensable. En conclusion, M. CASIER affirme que la question de la solidarité nationale et de la péréquation doit être posée.

M. le Président invite, en échange, M. CASIER à la lecture de "l'éloge de la lucidité" de Jacques Attali sur les risques climatiques et migratoires pour lesquels seule une politique de terrain peut apporter une réponse.

Enfin, M. le Président dit rejoindre M. CASIER sur la question du soutien à la réussite scolaire pour laquelle une réflexion collective doit être menée entre les usagers, les enseignants et les collectivités territoriales.

En conclusion, il rassure M. LEC sur la question de la mise en œuvre du budget participatif.

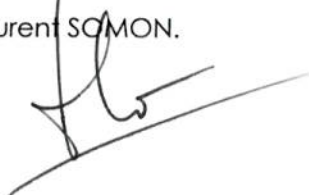
Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité les groupes « Parti communiste français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et communistes », « Somme à Gauche » les « Elues écologistes » et « Génération.s » votant contre.

Avant de lever la séance, M. le Président remercie ses collègues et rappelle que lundi 7 octobre à 9h 30 aura lieu une présentation INSEE d'un portrait du département, suivie de la commission permanente à 10 h30.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 17 heures 13) .

LE PRESIDENT,
M. Laurent SOMON.



LES SECRETAIRES,
Mme Séverine MORDACQ
Mme Margaux DELETRE

